

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 30 JUILLET 2008

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 23/07/2008
Date d'affichage :

Etaient présents : Monsieur LERUSE Marc, Maire, Mme DELALLEAU Jocelyne, MM. STEFUNKO Jean, SPAHN Thierry, JORDAT Daniel - Adjoint, Mmes CARMIGNAC Josette, FONTANEAU Marie-Madeleine, PAQUERIAUD Joëlle, GARNIER Jacqueline, BOUCHET Marie-Pierre, THOMAS Martine, MM. HABERT Michel, NAUGUET Christophe, PIOUS Denis, LECOURTIER Rémy

Absents : /

Absents excusés : MM. BLONDAT Eric, DEPRESLES Daniel, M. PFEFFER Maurice ayant donné pouvoir à M. LERUSE, Mme VERGNORY Françoise ayant donné pouvoir à M. JORDAT

M. NAUGUET Christophe est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Budget Commune Vote du Compte administratif et du compte de gestion 2007
- 2- Service des eaux vote du Compte administratif et du compte de gestion 2007
- 3- Délibération modificative de crédits
- 4- Restaurant scolaire : tarif + contrat avec prestataire
- 5- Travaux voirie : Contrat maîtrise d'œuvre + point sur les travaux
- 6- Syndicat d'électrification : divers branchements + convention d'utilisation du domaine public
- 7- Point sur la construction de l'unité de traitement des pesticides
- 8- Modification délibération du 9 juin 2008 cadeau au personnel
- 9- Informations et questions diverses

1. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2007 BUDGET COMMUNE

a. Compte Administratif 2007

Monsieur le Maire donne lecture des résultats du budget de la Commune pour l'exercice 2007 :

- section de Fonctionnement : excédent de 99 690,34 €
- section d'investissement : déficit de 65 273,76 €

Soit un résultat global de 34416,58 €

Il fait un récapitulatif des réalisations de l'année 2007 et cède la présidence de la séance à Monsieur Stéfunko, doyen d'âge et quitte la salle. Celui-ci demande au Conseil Municipal de bien vouloir passer au vote. Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2007 à l'unanimité.

b. Compte de Gestion 2007

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par Monsieur JOBARD Pascal pour la gestion de l'année 2007.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion présenté.

2. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2007 BUDGET Service des Eaux

a. Compte Administratif 2007

Monsieur le Maire donne lecture des résultats pour l'exercice 2007 :

- section d'exploitation : excédent de 62859,68€
- section d'investissement : excédent de 88950,06 €

Soit un résultat global de 151809,74 €

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le fonctionnement du service, puis cède la présidence de la séance à Monsieur Stéfunko, doyen d'âge et quitte la salle. Celui-ci demande au Conseil Municipal de bien vouloir passer au vote. Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2007 à l'unanimité.

b. Compte de Gestion 2007

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par Monsieur JOBARD Pascal pour la gestion de l'année 2007.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion présenté.

3. DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants sur le budget de la Commune :

- 1- Suite à la renégociation du prêt auprès de la Caisse d'épargne
Dépenses d'investissement compte 1641 « Emprunt » : + 295300€
Recettes d'investissement compte 1641 « Emprunt » : + 295300€
- 2- Paiement du cadeau de départ à la retraite de Mme Ferreira
Dépenses de fonctionnement compte 6232 « Fêtes et cérémonies » : - 1000€
Dépenses de fonctionnement compte 6488 « autres charges de personnel » : + 1000€

4. RESTAURANT SCOLAIRE

a. Contrat avec prestataire de service pour fourniture des repas

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat avec Office Central de Restauration Scolaire pour un an et de faire un appel d'offre durant l'année scolaire pour la rentrée scolaire 2009.

Le tarif proposé est de 2.373 € HT soit 2,504 € TTC soit une augmentation de 2%

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer le contrat avec OCRS

b. Tarif cantine au 1^{er} septembre 2008

Compte tenu des diverses augmentations (prix du repas fourni (+ 2%), des salaires, du tarif de l'énergie), Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de cantine comme suit :

- le prix d'un repas au forfait à 3,49€
- le prix du repas en occasionnel à 4,97€

Pour l'année scolaire 2008-2009 basé sur 139 jours effectifs de cantine (vacances scolaires et jours fériés déduits)

Le Conseil Municipal entérine la proposition de Monsieur le Maire.

5. TRAVAUX DE VOIRIE

a. Contrat de maîtrise d'œuvre AZIMUT CONSEILS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier reçu du bureau d'étude Azimut Conseil concernant le marché de maîtrise d'œuvre des

travaux de voirie Rue Pierre Larousse, Rue Gallois Lallier, Rue de la Montagne et Rue du Mousseau. Afin d'être en conformité avec le montant du devis initial, il propose de modifier le taux de rémunération qui serait de 5,54% du montant Ht des travaux réalisés par l'entreprise au lieu de 6,50%.

Le Conseil Municipal accepte ce taux de rémunération, et charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires.

b. Convention d'utilisation du domaine privé Rue du Mousseau

Lors de la révision du plan d'occupation du sol, un propriétaire riverain avait refusé de céder à la commune la bande de terrain permettant l'alignement de sa propriété avec les parcelles voisines. A l'occasion des travaux de voirie réalisés dans cette rue, Monsieur Stéfunko et Monsieur le Maire ont négocié avec ce propriétaire une occupation du domaine privé pour permettre la réalisation de trottoirs au droit de ce terrain, et éviter ainsi que cette partie reste en herbe.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention devant être signé avec Monsieur Chamillard Laurent propriétaire des parcelles concernées cadastrées V n°902 et V n°904 lieu dit « derrière le parc ».

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer la convention et tous documents nécessaires.

c. Point sur les travaux

L'assainissement pluvial est posé dans les Rue Pierre Larousse et Gallois Lallier, et en cours Rue du Mousseau, seule la Rue de la montagne n'est pas commencée. L'avancement des travaux est assez rapide. Monsieur Lecourtier fait remarquer que les câbles France Télécom ne sont toujours pas passés dans les fourreaux, qui eux sont posés depuis 18 mois, et qu'il serait dommage de faire des trous dans les trottoirs fraîchement refaits. Monsieur le Maire et Monsieur Stéfunko confirment qu'ils font leur possible auprès des services concernés mais que la coordination des travaux pose quelques soucis.

d. Financement

Madame Delalleau informe le Conseil Municipal qu'actuellement elle contacte les banques pour l'obtention de prêts.

6. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION de SENS NORD (S.I.E.R)

a. Alimentation Basse Tension Base de Loisirs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser l'alimentation en électricité de la base de Loisirs appartenant à M. Maddocks. Il précise que nous en profitons pour amener au passage les fourreaux pour l'alimentation en électricité de l'étang communal. La dépense estimative pour ces travaux s'élève à 57500€ HT.

Le Conseil Municipal accepte les travaux et demande au SIER de les programmer, accepte la participation financière pour un montant de 57500€, et de refacturer à Monsieur Maddocks la totalité du coût des travaux concernant l'alimentation basse tension de sa base de loisirs.

b. Convention pour création d'un poste de transformation dit « Garmentois »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la signature d'une convention avec le SIER pour le passage des lignes électriques et la création d'un poste de transformation sur les parcelles communales U n°53, 371 et 420 lieu dit « près de la Goulotte ».

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

c. Convention pour création d'un poste de transformation dit « La Montagne »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention avec le SIER pour le passage de ligne électrique et la création d'un poste de transformation en vue notamment de l'alimentation en électricité de l'unité de traitement des pesticides, sur les parcelles V n°724 et 725 lieu dit « La montagne ».

Le Conseil Municipal donne son accord et Charge Monsieur le Maire de signer la convention.

7. POINT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT DES PESTICIDES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de la station des pesticides. La réalisation du radier est en cours, la dalle sera coulée avant les 3 semaines de vacances de l'entreprise.

D'autre part, Il avait été retenu en option sur le Lot n°1 la pose d'un portique et d'une chèvre pour sortir les filtres au charbon lors de leur remplacement. Vu la configuration du bâtiment, compte tenu que le remplacement de ces filtres interviendra par périodicité de 10 ans, et qu'il est possible de démonter les filtres pour les sortir, la Sté SAUR titulaire du lot n°1 propose de supprimer la pose du portique. Il y a lieu de signer un avenant au marché initial pour avaliser cette opération. **La moins value sera de l'ordre de 1900€ à 2000€.**

Le Conseil Municipal donne son accord et charge le Maire de signer cet avenant.

8. MODIFICATION DÉLIBÉRATION DU 22/05/2008 SUITE À OBSERVATION DE LA SOUS/PREFECTURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des observations de la Sous-Préfecture sur la délibération du 22 mai dernier concernant les cadeaux au personnel communal.

Il est nécessaire de préciser le montant et les circonstances du cadeau, la jurisprudence considère que ce montant doit être suffisamment raisonnable faute de quoi l'intérêt communal de la dépense fait défaut.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place le barème suivant permettant d'offrir un cadeau à un agent partant à la retraite :

Nombre année ancienneté à la commune (A)	Valeur minimum du cadeau	Valeur Maximum du cadeau
0 > A < 5 ans	50 €	100€
5 ans > = A < 10 ans	150 €	200€
10 ans > = A < 15 ans	300€	400€
15 ans > = A < 20 ans	500€	600€
20 ans > = A < 25 ans	700€	800€
A > = 25 ans	900€	1000€

Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération du 22//05/2008 et adopte le barème ci-dessus pour la gratification des employés communaux partant à la retraite.

9. AVENANT À LA CONVENTION ASSOCIATION INTERMEDIAIRE PONT SUR YONNE (AIPSY)

Compte tenu de l'augmentation du SMIC à compter du 1^{er} juillet 2008 il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition du personnel avec l'association intermédiaire de Pont sur Yonne (A.I.C.P.Y.S).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Association A.I.C.P.Y.

10. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a. Convention pour la fourniture d'eau potable par la Commune de Chaumont

Pour alimenter en eau potable la base de loisirs appartenant à Monsieur Maddocks, nous avons été contraints pour des raisons techniques et économiques (travaux importants pour raccordement au réseau de notre commune) de nous raccorder sur le réseau de Chaumont. Nous devons donc acheter de l'eau à la Commune de Chaumont. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention pour la livraison d'eau potable par le poste de comptage de Port Renard.

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

b. Bureau de Poste

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal le compte rendu de l'entretien qu'il a eu ce jour avec Monsieur Bischet Directeur de la Poste.

Concernant notre bureau, les projets de « La Poste » pour 2009 sont la fermeture une matinée par semaine à compter de juin 2009, et à moyen terme le remplacement du bureau de poste soit par une agence postale, soit par un relais poste.

Les conventions types concernant ces deux formules seront distribuées à chaque conseiller.

Malgré le mécontentement de l'ensemble du Conseil Municipal sur ces dispositions, c'est une affaire à suivre.

c. Club « Amitié - Loisirs » demande de Subvention

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle reçue de M. Busin, Président du Club Amitié Loisirs de 3000€ pour l'organisation le 27 septembre prochain, d'une soirée « dîner dansant » sur le thème show Elvis Hawaïe.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'examiner cette demande lors de l'attribution 2008 des subventions aux associations.

d. Don de M. et Mme Bellard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme Bellard font don à la commune d'une carte datant de 1864 représentant le secteur de notre village.

Le Conseil Municipal remercie ces personnes.

e. Monsieur STEFUNKO

- demande si la réponse à la pétition de Mme Prévost a été faite, et si nous avons des renseignements sur les mesures à prendre contre la prolifération des chats. Monsieur le Maire répond positivement.

- Pense qu'il serait nécessaire de passer dans la commune avec la voiture communale pour faire une annonce concernant l'interdiction de faire du feu.
- Suggère l'ajout de poubelles publiques supplémentaires, afin que les maîtres ramassant les déjections de leurs compagnons à 4 pattes puissent y déposer leurs sacs.
- Dit qu'il serait bien d'interdire le stationnement des camions sur toute la commune les trottoirs ne sont pas conçus pour supporter une telle charge.

f. Madame DELALLEAU

- souhaite que la commission voirie se réunisse pour étudier les moyens de ralentir les véhicules à l'intérieur de l'agglomération
- informe que 2 jeunes ont accepté d'être embauché, par le biais de l'Association Intermédiaire de Pont sur Yonne, pour repeindre les bâtiments communaux victimes des tagueurs

g. Monsieur NAUGUET

- Au nom de la commission d'animation, remercie les participants aux festivités du 14 juillet

Il est rappelé que notre commune a participé financièrement au feu d'artifice tiré le 14 au soir à Saint-Agnan, au même titre que Villeneuve la Guyard et Saint-Agnan.

h. Monsieur SPAHN

- Donne des explications sur le fonctionnement des écoles à la rentrée 2008, vu que le temps de classe obligatoire passe de 26h à 24h hebdomadaires.
- Informe que la loi qui oblige les communes à organiser la garde des élèves dès qu'il y a 25% de grévistes chez les enseignants a été voté, nous attendons le décret d'application.....
- Informe que les travaux sous le préau de la maternelle sont en cours
- Dit qu'il attend les derniers articles pour l'édition du bulletin municipal de rentrée scolaire.

i. Monsieur LECOURTIER

- Demande si la taille des haies par les riverains Rue de Flagy sera faite un jour
- Dit qu'il serait nécessaire d'interdire le stationnement dans les impasses, en cas d'incendie le camion ne peut pas passer.

j. Monsieur PIOUS

- dit que les travaux de création du réseau d'eaux usées et de pluviales, au Petit Villeblevin se passent bien

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure 10

Le Maire-Adjoint,

Jean STEFUNKO